

## Rapport sur le sondage relatif à la formation permanente des avocats

Suite à une proposition faite par le groupe de travail dédié à la formation lors des États généraux de l'Ordre des Avocats et à la demande du Conseil de l'Ordre, la Commission de formation permanente a procédé à un sondage auprès des membres de l'Ordre du 12 novembre au 6 décembre 2019 sur la participation des collaborateurs aux conférences et sur le temps consacré à leur formation personnelle.

Plus de 400 personnes ont participé au sondage, ce qui apparaît satisfaisant (il y a **340 membres** répondant aux questions après la troisième question).

Les réponses à la question 1 montrent que les classes d'âge sont représentatives (57 % entre 30 et 49 ans).

64 % des personnes qui ont répondu sont **associés ou collaborateurs seniors**.

S'agissant de la taille de l'étude, 63 % sont dans des **études de taille petite et moyenne** (2 à 15 avocats).

Les membres de l'Ordre sont **satisfaits** de la quantité de l'offre de formation permanente (la quantité est bonne pour 84 % s'agissant de l'offre de l'Ordre des avocats et pour 72 % s'agissant de l'offre en dehors de l'Ordre des avocats).

Une majorité est également **satisfaite** de la qualité de la formation (70 % considèrent l'offre de formation permanente de l'Ordre des avocats bonne à excellente, 60 % considèrent l'offre de formation en dehors de l'Ordre des avocats bonne à excellente).

Une majorité manifeste un **intérêt personnel** aux conférences (79 % moyennement à très intéressés, mais peut-être les moins intéressés étaient-ils moins motivés à répondre au sondage).

60 % des participants indiquent consacrer **une heure par mois en moyenne** aux conférences de formation permanente (des réponses plus fines n'étaient pas proposées, d'autres réponses étaient une heure par semaine ou une heure par année, de sorte qu'il pourrait être intéressant d'essayer d'évaluer plus exactement le temps consacré aux conférences).

S'agissant de la liste des conférences figurant sur le site de l'Ordre des avocats, elle est **utile** à un grand nombre de membres (plus de 70 % la considèrent utile ou très utile), alors que l'application ODAGE apparaît beaucoup **moins utile** (63 % déclarant en **ignorer** l'existence ou la considérer pas du tout ou seulement rarement utile).

Une majorité de membres se déclare **intéressée à des conférences en ligne** (56 % étant très intéressés ou assez intéressés) et la Commission de formation permanente prévoit ainsi d'**étudier l'offre** de telles conférences pouvant être consultées à la demande. La Commission a d'ores et déjà testé à l'interne le format Webinar et va offrir prochainement un atelier via vidéo à ses membres.

Une majorité de membres se déclare également intéressée à des **conférences professionnelles non juridiques** (*Soft Skills*, 55 % se déclarant très intéressés ou assez intéressés). La Commission de formation permanente a mis en place des ateliers *Soft Skills* depuis 2016 et entend ainsi poursuivre l'organisation de tels ateliers.

S'agissant des domaines au sujet desquels les membres de l'Ordre seraient intéressés à voir l'offre de formation permanente s'étoffer, il apparaît difficile d'en tirer des enseignements utiles (22 % répondant « **droit privé** », ce qui reste très large et 23 % répondant « autres », ce qui est encore plus large). A noter qu'il n'était pas possible de répondre à cette question par plus d'une réponse.

Quant au meilleur format en termes d'horaire, une majorité est favorable à **l'heure du déjeuner** (58 %), la fin de l'après-midi et la soirée recueillant également un nombre non négligeable de réponses (40 % chacune, plusieurs choix étant possibles pour cette question). La Commission de formation permanente organise depuis plusieurs années les *First Tuesdays* et Mardi de l'Actualité à l'heure du déjeuner et prévoit ainsi de continuer à organiser ces événements à ce moment de la journée. Elle organise les *Soft Skills* en fin d'après-midi/début de soirée et entend poursuivre ainsi à l'avenir.

Il apparaît que les associés, les collaborateurs et les stagiaires sont cohérents dans leur constat que les études permettent de se libérer **souvent ou toujours** pour des conférences (le « toujours » étant évalué de manière un peu plus élevée par les associés, 47 % pour les stagiaires et 45 % pour les collaborateurs, tandis que les collaborateurs et stagiaires n'évaluent le « toujours » qu'à 33 %, les taux étant plus proches pour la réponse « souvent », de 40 à 45 %).

S'agissant du temps raisonnable à consacrer aux conférences de formation permanente, les associés, les collaborateurs et les stagiaires sont également cohérents s'agissant de l'objectif **d'une heure par semaine** (les collaborateurs et les stagiaires sont 65 % à exprimer cette préférence, les associés exprimant cette préférence à 66 % pour les stagiaires et 58 % pour les collaborateurs). On peut constater un certain décalage entre cet objectif de formation permanente une heure par semaine et la réalité du temps consacré à la formation permanente d'une heure par mois en moyenne (voir ci-dessus), décalage qui s'explique probablement par l'emploi du temps très chargé de la plupart des avocats.

Il est satisfaisant de constater que les études semblent **toujours** financer les conférences des collaborateurs et stagiaires (72 % des collaborateurs et stagiaires répondant « toujours », les associés répondant « toujours » à raison de 64 % pour les collaborateurs et 62 % pour les stagiaires).

Une majorité des avocats considèrent que l'Ordre des avocats pourrait avoir un rôle à jouer dans une **certification** des conférences (55 % à répondre « absolument » ou « probablement »), mais la question n'a peut-être pas été parfaitement comprise. La réponse est plus réservée s'agissant de savoir si l'Ordre des avocats aurait un rôle à jouer pour faciliter la participation de ses membres à des conférences en dehors de l'Ordre des avocats (66 % répondant « oui » ou « éventuellement »).

S'agissant de la question de savoir quels éléments mériteraient d'être pris en compte dans le cadre d'une certification éventuelle de formation continue, la **rédaction d'articles de doctrine** recueille une claire majorité (61 %), tandis que **les lectures personnelles** de doctrine et de jurisprudence sont mentionnées par la moitié des participants (même si de telles lectures personnelles sont plus difficiles à évaluer).

Une éventuelle certification devrait être exclusivement **volontaire** (68 %) et une majorité n'est pas complètement convaincue que ce soit à l'Ordre des avocats de s'en charger (68 % répondant « probablement » ou « peut-être »). Une majorité n'est **pas** non plus clairement **convaincue** de l'utilité dans le cadre du management de l'étude d'une certification électronique automatisée (56 % répondant « peut-être » ou « pas vraiment »). Après une discussion au sein de la Commission de formation permanente et au vu des résultats de ce sondage, cette dernière estime, sous réserve de l'appréciation du Conseil de l'Ordre, qu'il n'a pas lieu de mettre en place une certification pour la formation permanente au sein de l'Ordre.

Une trentaine de participants ont pris la peine de formuler des **commentaires supplémentaires**, qui ne sont évidemment pas représentatifs, mais qui sont **très utiles** à la Commission de formation permanente pour poursuivre ses tâches visant à offrir aux membres de l'Ordre une formation continue utile et axée sur la pratique.

La Commission de formation permanente exprime sa reconnaissance à tous les membres de l'Ordre qui ont pris la peine de répondre à ce sondage.

À toutes fins utiles, les résultats du sondage sont annexés au présent rapport.

# Sondage Oda formation permanente

## 1. 1. Votre classe d'âge

Nombre de participants : 406

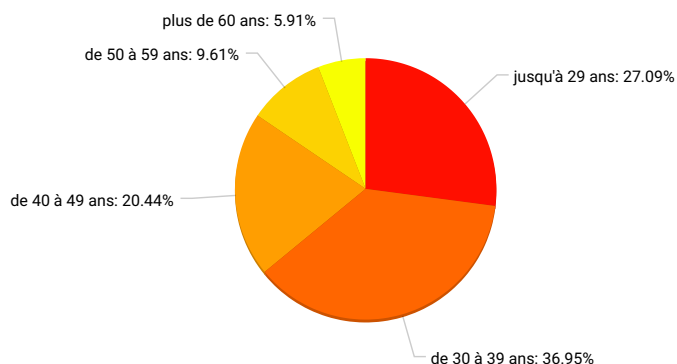
110 (27.1%): jusqu'à 29 ans

150 (36.9%): de 30 à 39 ans

83 (20.4%): de 40 à 49 ans

39 (9.6%): de 50 à 59 ans

24 (5.9%): plus de 60 ans



## 2. 2. Statut

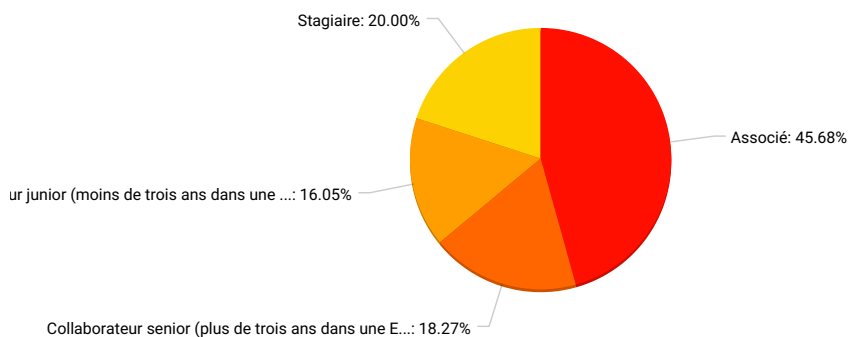
Nombre de participants : 405

185 (45.7%): Associé

74 (18.3%): Collaborateur senior (plus de trois ans dans une Etude)

65 (16.0%): Collaborateur junior (moins de trois ans dans une Etude)

81 (20.0%): Stagiaire



### 3. Taille de votre étude

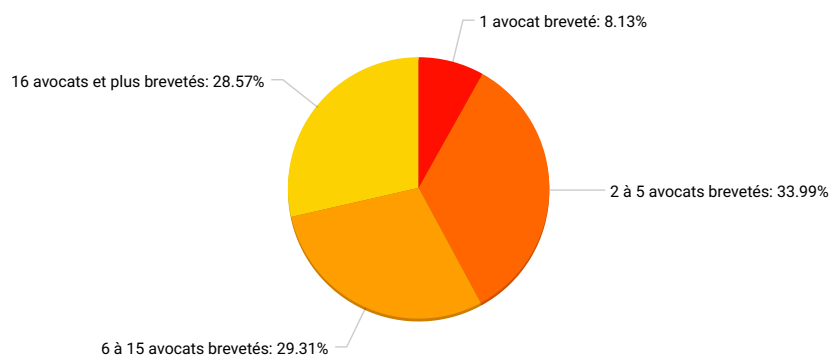
Nombre de participants : 406

33 (8.1%): 1 avocat breveté

138 (34.0%): 2 à 5 avocats brevetés

119 (29.3%): 6 à 15 avocats brevetés

116 (28.6%): 16 avocats et plus brevetés



### 4. Votre évaluation quantitative de l'offre de formation organisée par l'Ordre des avocats (Jeune Barreau, Commission de formation permanente, autres commissions)

Nombre de participants : 342

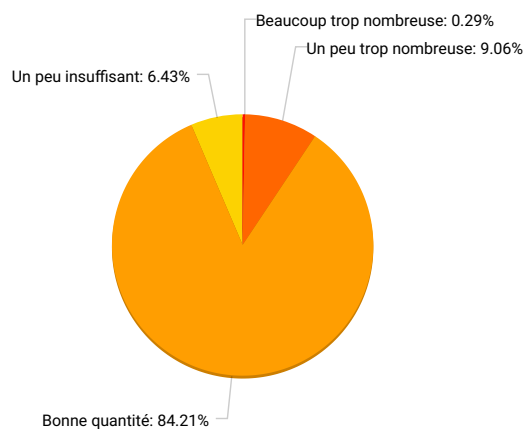
1 (0.3%): Beaucoup trop nombreuse

31 (9.1%): Un peu trop nombreuse

288 (84.2%): Bonne quantité

22 (6.4%): Un peu insuffisant

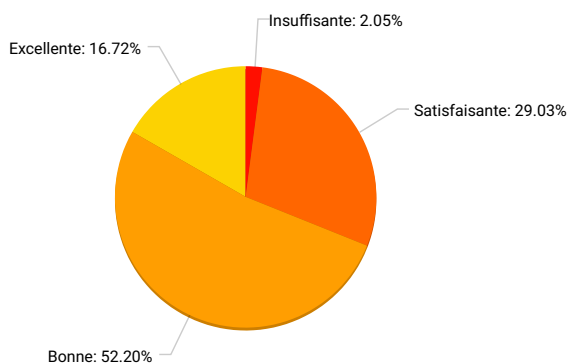
- (0.0%): Vraiment pas assez nombreuse



5. 5. Votre évaluation qualitative globale de l'offre de formation permanente organisée par l'Ordre des avocats

Nombre de participants : 341

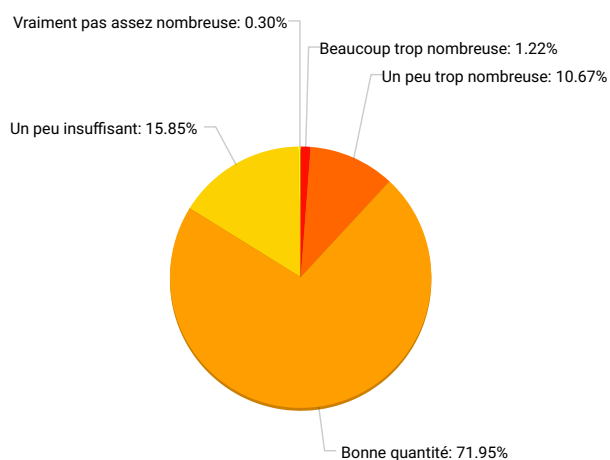
- (0.0%): Mauvaise
- 7 (2.1%): Insuffisante
- 99 (29.0%): Satisfaisante
- 178 (52.2%): Bonne
- 57 (16.7%): Excellente



6. 6. Votre évaluation quantitative de l'offre de formation permanente en dehors de l'Ordre des avocats (SGDL, AGDA, Université, ...)

Nombre de participants : 328

- 4 (1.2%): Beaucoup trop nombreuse
- 35 (10.7%): Un peu trop nombreuse
- 236 (72.0%): Bonne quantité
- 52 (15.9%): Un peu insuffisant
- 1 (0.3%): Vraiment pas assez nombreuse



7. 7. Votre évaluation qualitative globale de l'offre de formation permanente en dehors de l'Ordre des avocats (SGDL, AGDA, Université, ...)

Nombre de participants : 329

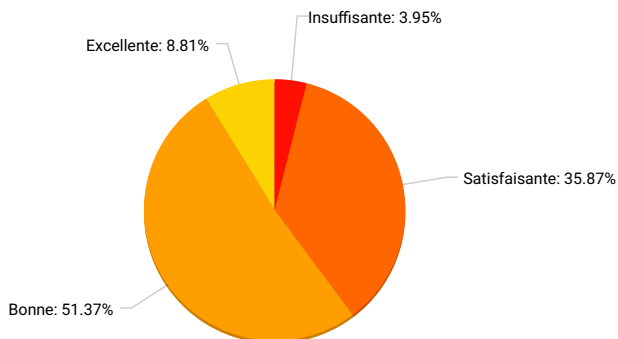
- (0.0%): Mauvaise

13 (4.0%): Insuffisante

118 (35.9%): Satisfaisante

169 (51.4%): Bonne

29 (8.8%): Excellente



8. 8. Votre évaluation de l'adéquation globale du prix comparé au contenu des conférences de formation permanente offertes par l'Ordre des avocats

Nombre de participants : 330

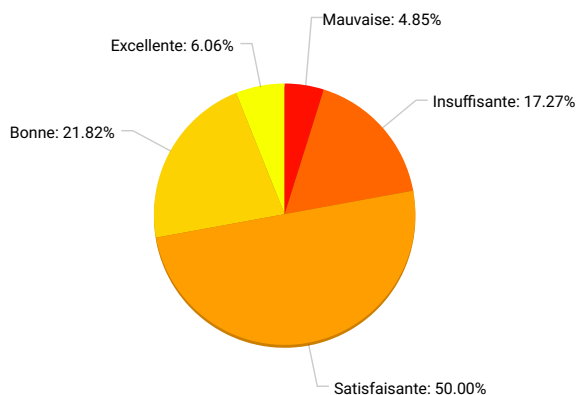
16 (4.8%): Mauvaise

57 (17.3%): Insuffisante

165 (50.0%): Satisfaisante

72 (21.8%): Bonne

20 (6.1%): Excellente



9. 9. Votre intérêt personnel aux conférences de formation permanente

Nombre de participants : 336

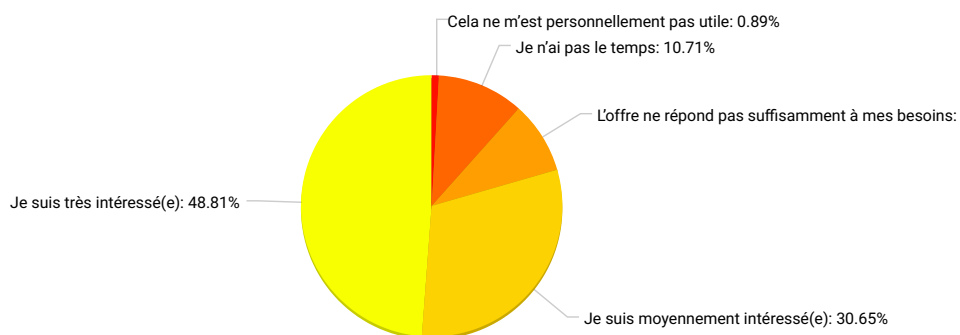
3 (0.9%): Cela ne m'est personnellement pas utile

36 (10.7%): Je n'ai pas le temps

30 (8.9%): L'offre ne répond pas suffisamment à mes besoins

103 (30.7%): Je suis moyennement intéressé(e)

164 (48.8%): Je suis très intéressé(e)



10. 10. Temps que vous consacrez aux conférences de formation permanente (en moyenne sur les 12 derniers mois)

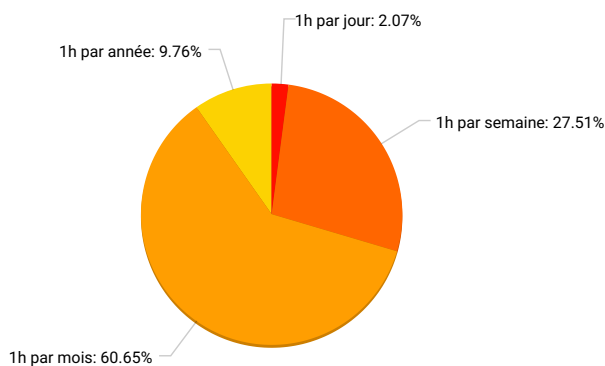
Nombre de participants : 338

7 (2.1%): 1h par jour

93 (27.5%): 1h par semaine

205 (60.7%): 1h par mois

33 (9.8%): 1h par année





11. 11.a. La liste des conférences figurant sur le site de l'Ordre des avocats ([www.odage.ch/formation-permanente/conferences/agenda](http://www.odage.ch/formation-permanente/conferences/agenda)) vous est-elle utile ?

Nombre de participants : 337

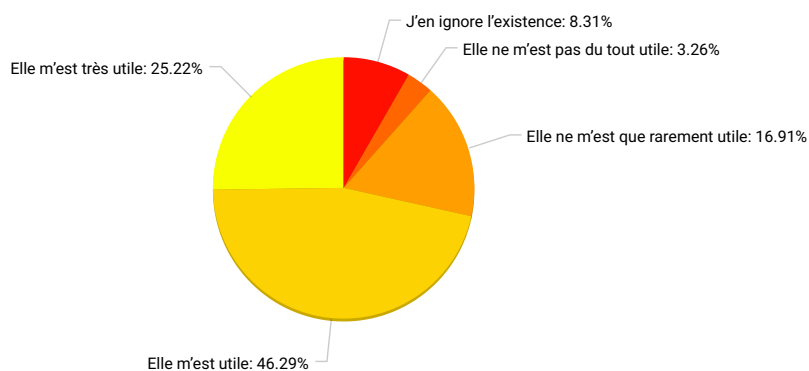
28 (8.3%) : J'en ignore l'existence

11 (3.3%) : Elle ne m'est pas du tout utile

57 (16.9%) : Elle ne m'est que rarement utile

156 (46.3%) : Elle m'est utile

85 (25.2%) : Elle m'est très utile



12. 11.b. La liste des conférences figurant sur l'Application (ODAGE sur Apple ou Android) vous est-elle utile ?

Nombre de participants : 339

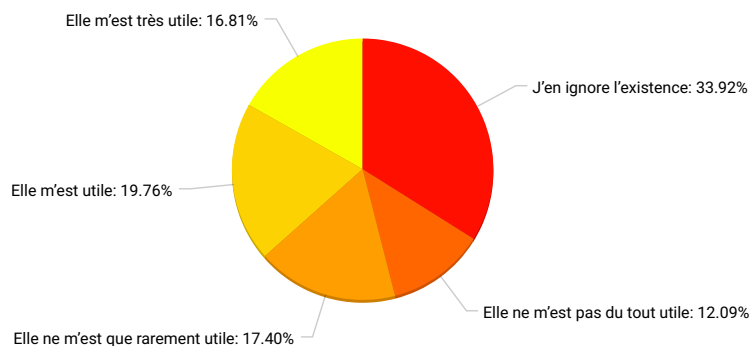
115 (33.9%) : J'en ignore l'existence

41 (12.1%) : Elle ne m'est pas du tout utile

59 (17.4%) : Elle ne m'est que rarement utile

67 (19.8%) : Elle m'est utile

57 (16.8%) : Elle m'est très utile



13. 12. Seriez-vous intéressé(e) à des conférences en ligne (vidéos pouvant être consultées à la demande)

Nombre de participants : 334

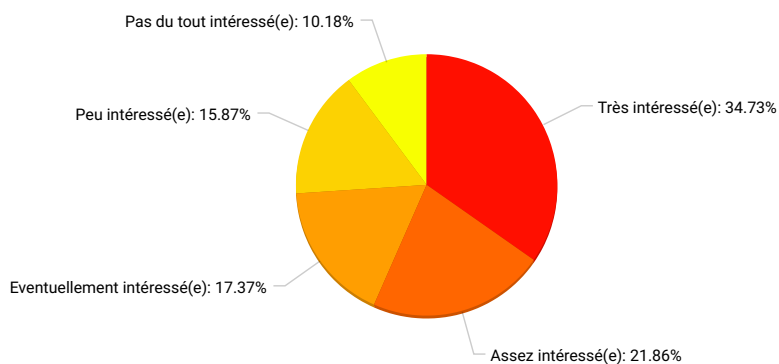
116 (34.7%): Très intéressé(e)

73 (21.9%): Assez intéressé(e)

58 (17.4%): Eventuellement intéressé(e)

53 (15.9%): Peu intéressé(e)

34 (10.2%): Pas du tout intéressé(e)



14. 13. En dehors des conférences juridiques, quel serait votre intérêt à des conférences/ateliers sur les compétences professionnelles des avocats (Soft Skills et autres compétences techniques) ?

Nombre de participants : 333

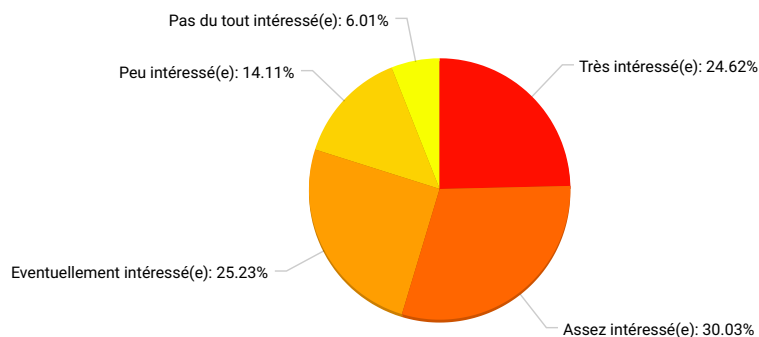
82 (24.6%): Très intéressé(e)

100 (30.0%): Assez intéressé(e)

84 (25.2%): Eventuellement intéressé(e)

47 (14.1%): Peu intéressé(e)

20 (6.0%): Pas du tout intéressé(e)



15. 14. En matière juridique, quels sont les domaines au sujet desquels vous seriez intéressé(e) à des conférences et qui sont insuffisamment couverts par l'offre de formation permanente actuelle ?

Nombre de participants : 264

34 (12.9%): Droit public

19 (7.2%): Droit pénal

57 (21.6%): Droit privé

28 (10.6%): Procédure administrative

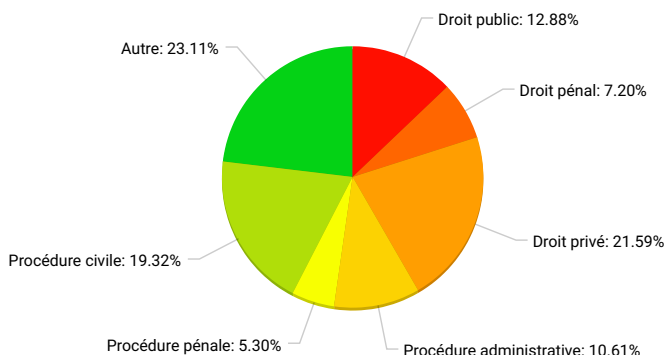
14 (5.3%): Procédure pénale

51 (19.3%): Procédure civile

61 (23.1%): Autre

Réponse(s) du champ supplémentaire :

- Droit des successions
- droit des étrangers
- droit international privé et public
- Assurances sociales
- Psychologie de l'avocat
- contrats spéciaux (transport maritime par ex.)
- comptabilité
- Propriété intellectuelle et droit fiscal
- fiscal
- nouvelles technologies
- Droit international privé
- droit du sport
- Droit financier
- droit bancaire
- dt et procédure pénal et privé,
- corporate, commercial, réglementations financières, technologies
- droit fiscal
- droit des étrangers, asile, propriété intellectuelle
- Droit des sociétés, procédure administrative, droit privé
- tout problème juridique à connotation internationale
- Droit fiscal/droit des sociétés/droit bancaire
- tous
- procédure civile en matière commerciale complexe (i.e. autre que droit de la famille qui occupe souvent les conférences de procédure civile)
- Droit public économique (réglementation, droit de la concurrence, sécurité des produits, LMI, marchés publics)
- Droit des étrangers
- Droit fiscal
- droit fiscal des relations privées
- Protection des données
- Contentieux international civil, commerciale et pénal
- Arbitrage
- matières connexes (notions bancaires pour des non spécialistes, documents fréquents du common law qu'on retrouve dans des litiges de droit des sociétés en Suisse, etc.), domaines transversaux du droit
- Droit des sociétés
- nouveau droit de la prescription 2020!
- fiscal
- IP-IT, bancaire
- Fiscal
- Investigations
- Droit des sociétés / bancaire
- Droit international (public, LDIP, Conventions, etc.)
- Méthodes de résolution alternative des litiges
- Droit des sociétés, M&A, nouvelles technologies
- La propriété intellectuelle
- Droit fiscal
- droit pénal économique, droit de la famille
- IT Law

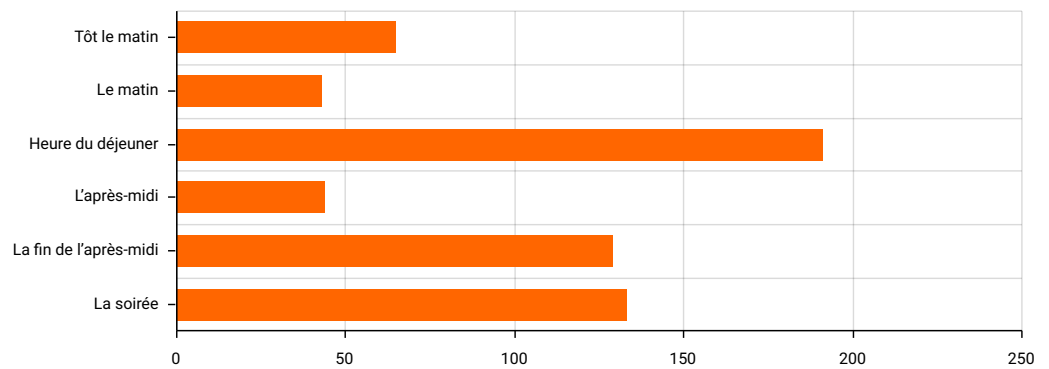


- Réglementation financière
- Fiscalité
- marchés financiers
- Droit fiscal
- l'offre est suffisante
- droits humains
- Contrats
- Droit des sociétés et procédure administrative
- Droit bancaire
- toutes ces matières
- Droit international
- Offre déjà suffisante
- Droit international
- intermédiation financière
- droit international privé
- Tous. Surtout les aspects pratiques

16. 15. Quel est le meilleur format en terme d'horaire pour participer aux conférences (trois choix possibles)?

Nombre de participants : 331

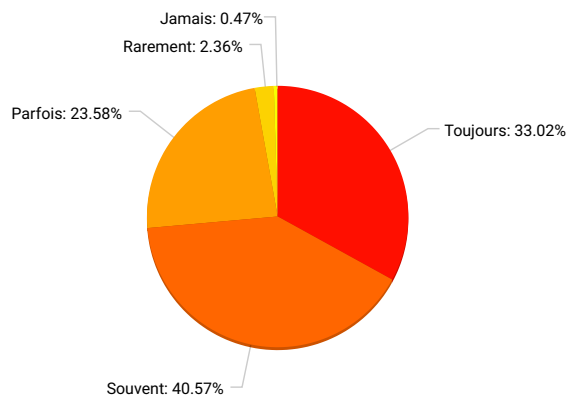
- 65 (19.6%): Tôt le matin
- 43 (13.0%): Le matin
- 191 (57.7%): Heure du déjeuner
- 44 (13.3%): L'après-midi
- 129 (39.0%): La fin de l'après-midi
- 133 (40.2%): La soirée



17. 16 a. [Pour les collaborateurs et stagiaires] Votre étude vous permet-elle de vous libérer pour des conférences de formation permanente ?

Nombre de participants : 212

- 70 (33.0%): Toujours
- 86 (40.6%): Souvent
- 50 (23.6%): Parfois
- 5 (2.4%): Rarement
- 1 (0.5%): Jamais



18. 16.b. [Pour les associés] Votre étude permet-elle aux stagiaires de se libérer pour participer à des conférences de formation permanente ?

Nombre de participants : 150

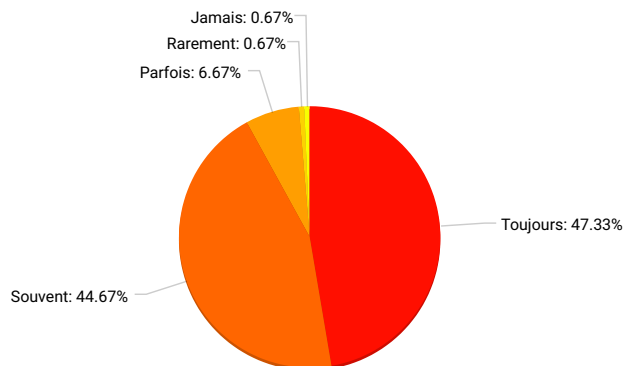
71 (47.3%): Toujours

67 (44.7%): Souvent

10 (6.7%): Parfois

1 (0.7%): Rarement

1 (0.7%): Jamais



19. 16.c. [Pour les associés] Votre étude permet-elle aux collaborateurs de se libérer pour participer à des conférences de formation permanente ?

Nombre de participants : 136

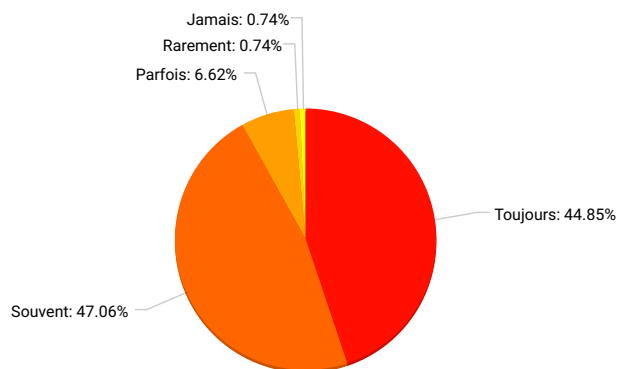
61 (44.9%): Toujours

64 (47.1%): Souvent

9 (6.6%): Parfois

1 (0.7%): Rarement

1 (0.7%): Jamais



20. 17. [Pour les collaborateurs et stagiaires] Si votre étude vous donnait carte blanche pour la formation permanente, quel temps consacriez-vous à ces conférences ?

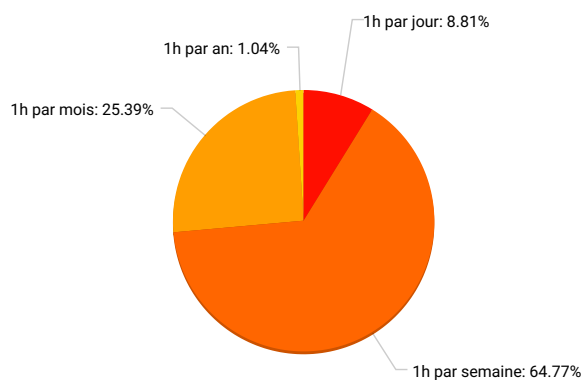
Nombre de participants : 193

17 (8.8%): 1h par jour

125 (64.8%): 1h par semaine

49 (25.4%): 1h par mois

2 (1.0%): 1h par an



21. 18.a [Pour les associés] Vous considérez que le temps raisonnable à consacrer par vos stagiaires aux conférences de formation permanente serait de ?

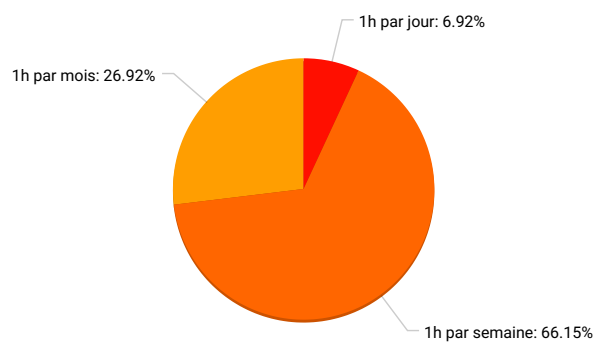
Nombre de participants : 130

9 (6.9%): 1h par jour

86 (66.2%): 1h par semaine

35 (26.9%): 1h par mois

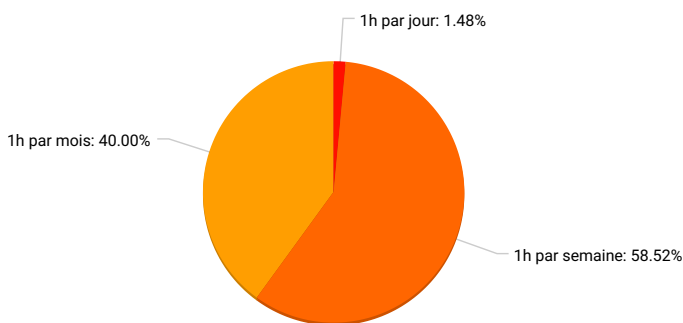
- (0.0%): 1h par an



22. 18.b. [Pour les associés] Vous considérez que le temps raisonnable à consacrer par vos collaborateurs aux conférences de formation permanente serait de ?

Nombre de participants : 135

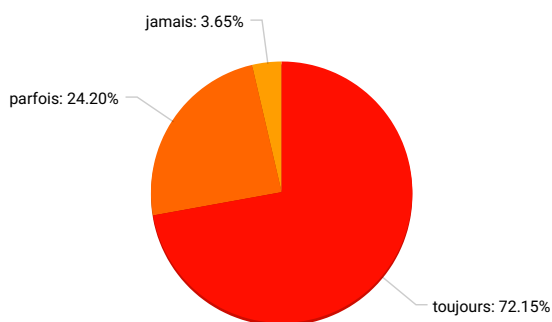
- 2 (1.5%): 1h par jour
- 79 (58.5%): 1h par semaine
- 54 (40.0%): 1h par mois
- (0.0%): 1h par an



23. 19.a. [Pour les collaborateurs et stagiaires] L'Etude finance-t-elle vos inscriptions aux conférences ?

Nombre de participants : 219

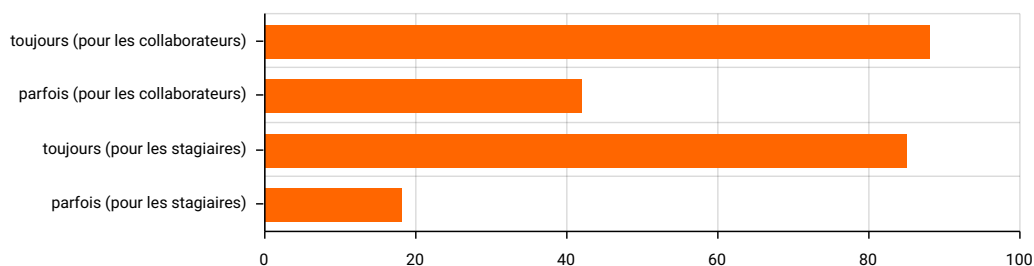
- 158 (72.1%): toujours
- 53 (24.2%): parfois
- 8 (3.7%): jamais



24. 19.b. [Pour les associés] L'Etude participe-t-elle financièrement aux frais d'inscription aux conférences de ses collaborateurs et/ou stagiaires ? (plusieurs réponses possibles)

Nombre de participants : 138

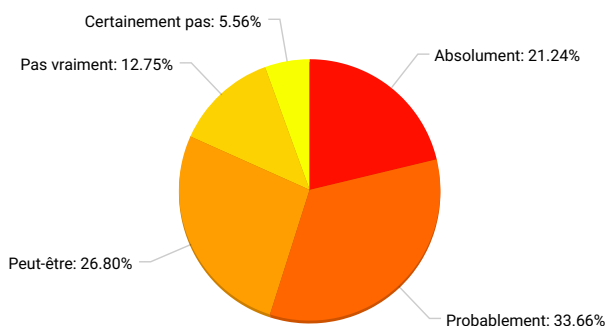
- 88 (63.8%): toujours (pour les collaborateurs)
- 42 (30.4%): parfois (pour les collaborateurs)
- (0.0%): jamais (pour les collaborateurs)
- 85 (61.6%): toujours (pour les stagiaires)
- 18 (13.0%): parfois (pour les stagiaires)
- (0.0%): jamais (pour les stagiaires)



25. 20. L'Ordre des avocats aurait-il un rôle à jouer dans une certification des conférences ?

Nombre de participants : 306

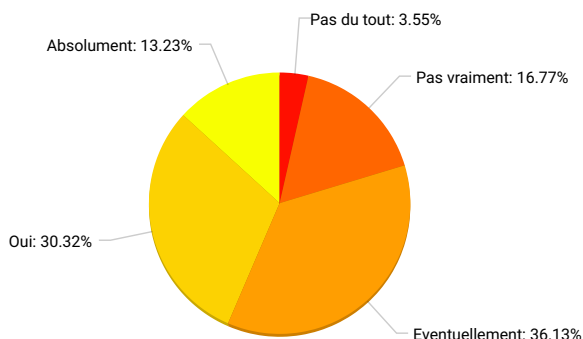
- 65 (21.2%): Absolument
- 103 (33.7%): Probablement
- 82 (26.8%): Peut-être
- 39 (12.7%): Pas vraiment
- 17 (5.6%): Certainement pas



26. 21. L'Ordre des avocats aurait-il un rôle à jouer pour faciliter la participation de ses membres à des conférences en dehors de l'Ordre des Avocats ?

Nombre de participants : 310

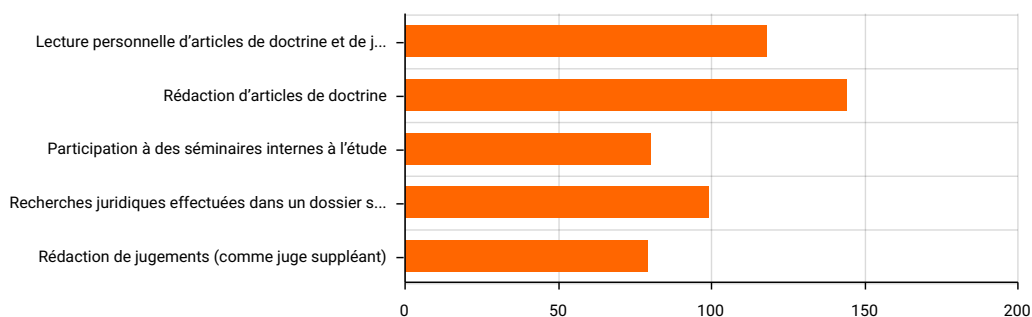
- 11 (3.5%): Pas du tout
- 52 (16.8%): Pas vraiment
- 112 (36.1%): Eventuellement
- 94 (30.3%): Oui
- 41 (13.2%): Absolument



27. 22. Si une certification spécifique était proposée aux membres de l'Ordre des avocats, quels éléments mériteraient-ils à votre avis d'être pris en compte, (plusieurs réponses possibles) ?

Nombre de participants : 236

- 118 (50.0%): Lecture personnelle d'articles de doctrine et de jurisprudence
- 144 (61.0%): Rédaction d'articles de doctrine
- 80 (33.9%): Participation à des séminaires internes à l'étude
- 99 (41.9%): Recherches juridiques effectuées dans un dossier spécifique
- 79 (33.5%): Rédaction de jugements (comme juge suppléant)





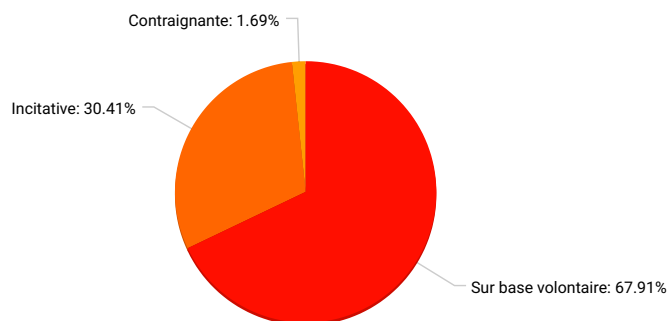
28. 23. Si une certification devait exister devrait-elle être ?

Nombre de participants : 296

201 (67.9%): Sur base volontaire

90 (30.4%): Incitative

5 (1.7%): Contraignante



29. 24. Si une certification de formation continue non contraignante pouvait être proposée, considérez-vous que c'est à l'Ordre des avocats de se charger de sa mise en place ?

Nombre de participants : 302

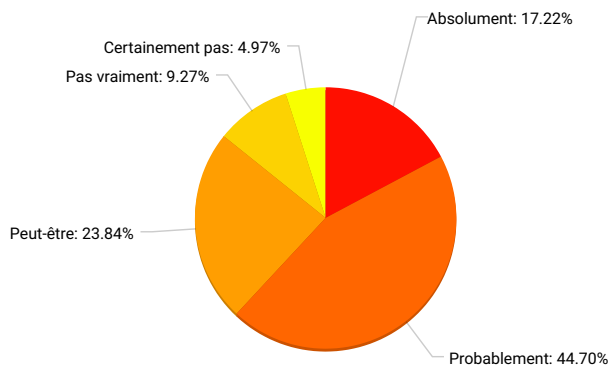
52 (17.2%): Absolument

135 (44.7%): Probablement

72 (23.8%): Peut-être

28 (9.3%): Pas vraiment

15 (5.0%): Certainement pas



30. 25. Si une certification électronique automatisée existait, pensez-vous qu'elle pourrait être utile dans le cadre du management de votre étude, afin de mieux apprécier le niveau de formation continue des membres de votre étude ?

Nombre de participants : 286

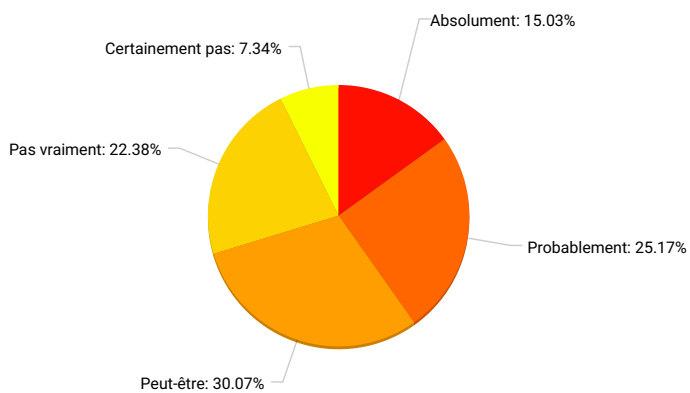
43 (15.0%): Absolument

72 (25.2%): Probablement

86 (30.1%): Peut-être

64 (22.4%): Pas vraiment

21 (7.3%): Certainement pas



## 31. 26. Avez-vous d'autres commentaires concernant la formation permanente ?

Nombre de participants : 31

- Je remercie la CFP pour son excellent travail!

Il serait en effet souhaitable que les avocats soient poussés à faire des formations continues dans leur domaine et une certification pourrait les motiver.

Selon moi, une formation obligatoire devrait être mise en place pour les avocats qui souhaitent pratiquer des nominations d'office et des permanences de la première heure (au moins comme celle existante pour la permanence des mesures de contrainte au TAP!).

- Un grand merci aux avocat(e)s qui consacrent de leur précieux temps à la préparation et à la présentation de toute l'offre de formation permanente.

- Je trouve l'offre très bonne.

En tant qu'avocate stagiaire, je tiens à souligner que les certificats de conférence disponibles sur l'app ne marchent presque jamais. Je suis partisane du format papier.

- J'ai toujours considéré que la formation continue va de soi et relève de la responsabilité individuelle. L'ordre peut l'encourager, l'organiser et la favoriser par tous les moyens mais en tout cas pas la rendre contraignante. Elle ne doit en aucun cas être à charge de l'ordre mais être prise en charge individuellement par les membres. Les bons avocats se forment en permanence, les autres reculent et le marché tranche.

- La formation permanente est indispensable surtout pour les petites structures qui sont obligées de recourir à des compétences externes. Depuis quelques années, le développement d'ateliers, de conférences et autres concepts est très favorable et permet un accès médiatisé aux informations et aux développements essentiels de l'activité d'avocat. La gratuité de ces concepts ou la modicité des frais d'inscription favorise la participation des avocats modestes même dans des domaines qui ne sont pas leurs domaines de prédilection et leur permet également de réserver les fonds pour le financement de "journées de ..." et autres CAS dans leur domaine d'intervention, le plus souvent à l'extérieur de Genève, très gourmandes en temps, déplacement, frais directs et indirects.

Par ailleurs, j'ai pu constater la compétence, la disponibilité et autres qualités des intervenants au sein de des formations proposées à l'ODAGE. Néanmoins, je ne pense pas que formaliser l'accès à ces formations, tant du côté des participants que de celui des intervenants, en améliorera le contenu et l'acquisition. Les contingences de la vie professionnelle et de la vie quotidienne imposent de nombreuses obligations et il est important, si le but est de favoriser l'accessibilité à la formation permanente, de préserver une structure souple et conviviale. Ces formations permettent aux confrères de se rencontrer et d'échanger de façon informelle.

Enfin, la formation permanente, est un des seuls domaines où, une petite structure comme la mienne perçoit l'intérêt d'être encore membre de l'ordre. L'évolution de la structure et de la taille des études, évolution indispensable dans le monde concurrentiel actuel, donne l'impression qu'une partie, certes minoritaire de la corporation est ignorée. Cette formation permanente informelle est un moyen de nous aider à poursuivre notre activité tout en maintenant un niveau crédible de prestations.

- Je travaille dans une grande étude de la place (avocat collaborateur avec deux ans d'expérience) et malheureusement ma charge de travail ne me permet pas de me rendre aussi souvent que souhaité à des conférences et aux ateliers organisés par l'ODAGE. Une diffusion vidéo à la demande type Youtube serait bienvenue.

- Félicitations pour le magnifique travail effectué au sein de la commission de formation permanente !

- L'ODA doit organiser des conférences "gratuites" au travers des cotisations substantielles dont nous nous acquittons.

- Continuez. C'est une réussite de l'ODA d'avoir su élever le niveau de formation permanente. Continuer, mais aussi évoluer.

- Merci pour ce sondage et bon courage pour la suite.

- Comme spécialiste FSA, je suis depuis des années des formations pour conserver mon titre. Celles reconnues ne m'apprennent plus rien. La certification rassure le public, mais devient vite bureaucratique. Des amis médecins désespèrent aussi du temps perdu en formation continue obligatoire. Il faut éviter des certifications obligatoires, en rester à la responsabilité individuelle et à la conscience professionnelle de chacun. Le métier est déjà suffisamment chronophage sans en rajouter.

- Excellente initiative

- Je trouve qu'une certification de l'ODAGE pourrait constituer une ingérence dans d'autres systèmes et au sein des études. La plupart des gens se forment de manière continue sur une base volontaire et également par intérêt personnel. De plus, nombreux sont les aspects de la vie d'un avocat qui sont déjà bien trop réglementés, time-sheet, etc. Ajouter des certifications supplémentaires pourrait dissuader certains intervenants de se lancer dans l'aventure de donner une conférence; ajouter une "bureaucratie" relative à ces certifications et donner à l'ODAGE une compétence dont elle ne devrait pas forcément disposer.

- Ce qui manque, à mon avis, ce sont des séminaires de formation continue "transversaux", c-à-d abordant une problématique (p.ex. blanchiment d'argent ou protection des données) au détour de son surgissement dans d'autres matières (p.ex. devoir de diligence de l'avocat, ou sa responsabilité civile et pénale, en lien avec les conseils donnés dans la liquidation d'une société ou de rapports de copropriété immobilière ou d'un régime matrimonial, liquidation nécessitée par un fait d'état civil : mariage, divorce, décès, lorsqu'il s'avère que la provenance d'actifs procède d'une fraude fiscale en droit étranger; autre exemple : devoirs spécifiques de l'avocat nommé à une fonction officielle, p.ex. curateur de représentation en justice - portée des réserves d'usage / violation du secret de fonction ou du secret professionnel / obligations de protéger les données sensibles du protégé, quand l'avocat émet son rapport à destination de l'autorité qui l'a nommé ou même quand il établit sa note d'honoraires à faire taxer par l'autorité civile ou pénale ou de protection; autre exemple aspects de TVA / d'impôts sur le gain en capital ou sur le revenu, en cas de liquidation de rapports de droit civil et de transfert d'actifs à une personne domiciliée à l'étranger, e.g. transmission de propriété d'objets de valeur au port-franc à un époux en liquidation du régime matrimonial, époux domicilié en Suisse ou à l'étranger, etc.). A disposition pour en débattre si vous le souhaitez, et bravo pour ce sondage et pour tout ce que vous faites pour la profession ! Anne Reiser

- Merci et bravo pour les prestations de l'ODA en matière de formation. Un commentaire toutefois : proportionnellement, l'offre de formation portant sur le droit de fond et de procédure, hors procédure pénale, est assez réduite. Il me semblerait utile de l'accroître.

- Qu'est-ce qui était clairement entendu par "certification" dans le sondage ?

- L'éventualité de rendre des formations obligatoires pour le stagiaire et payé par le maître de stage (Typiquement marathon du droit ou journée de formation des avocats-stagiaires de Neuchâtel car cela est réellement positif pour la formation en vue du brevet)

- Repenser le marathon du droit (version moins indigeste où on retiendrait mieux les éléments essentiels)

- Au vu du succès, augmenter le nombre de places pour l'accès à certaines conférences (not. les ateliers de procédure civile et pénale les mids à la MdA)

- Sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de conférences prévues sur le nouveau droit de la prescription civile qui est fondamental. Ce serait très apprécié si ces nouveautés législatives pouvaient faire l'objet d'une telle conférence comme cela a été le cas à Fribourg et Neuchâtel. Merci beaucoup!

- Il serait judicieux de proposer ou de mettre des liens vers des ateliers soft skills de management d'étude et d'utilisation des nouveaux outils informatiques.

- Bien que compréhensible, il est assez dommage que les first tuesday qui traitent de sujets actuels et particulièrement intéressants ne soient pas accessibles aux stagiaires. Peut-être qu'un système de places limitées ou autre mécanisme pourrait être envisagé... Merci

- Je me méfie comme de la peste des formations trop scolaires et trop standardisées. Elles sont peu inventives, et renouvellent peu le nombre d'intervenants (qui tombent très vite dans une forme de facilité). S'ajoute à cela que les bons avocats sont en principe suffisamment occupés par leurs dossiers, et qu'ils ont rarement l'opportunité de préparer des cours et de passer trop de temps à se montrer. Les moments où j'apprends le plus sont ceux où je discute, informellement, avec des confrères intelligents. Les sujets abordés sont des questions de fond, des principes généraux du droit (appliqués, ou pas, dans tel domaine "nouveau"). Et, aussi, en lisant la loi. Un exercice dont l'utilité est facilement sous-estimée.

- Il était bien plus pratique de se rendre aux conférences se tenant en salle B4 du Palais qu'à l'Université des Philosophes salle Phil 201.

- La clé du succès et de la durabilité !

- La formation continue est une question de responsabilité personnelle. Chacune/chacun doit décider librement si elle/il entend se maintenir à niveau. L'ODA doit encourager et faciliter l'accès à des structures de formation permanente mais tout cela doit rester une incitation et ne pas basculer dans le contraignant. Dans les systèmes qui ont imposé une fréquentation minimale d'événements dits "de formation continue", les avocats (souvent les plus paresseux il est vrai) courent en fin d'année après des certifications de dernière minute et essaient de faire certifier leur participation à une discussion libre sur un thème juridique lors d'une assemblée générale... On flirte avec le ridicule. Merci du sondage - très utile !

- Non. Sur le questionnaire : (1) pas compris la question 22, (2) quelques questions bizarrement posées (en plus de quelques fautes de syntaxe et de ponctuation).

- L'organisation d'ateliers conjoints avec des opérateurs comme Swisslex, l'université, l'institut de droit comparé, etc ..
- Les questions 4 à 7 sont mauvaises. L'offre de formation est globale et comprend avant l'ODA, l'université et les différentes associations professionnelles suisses et étrangères, souvent spécialisées. Je ne suis pas intéressé par la question de la concurrence entre l'ODA et ces autres prestataires naturels. De façon générale il y a une offre surabondante de formation permanente pour qui veut continuer à se former.

En ce qui concerne les certifications, la FSA a pris le lead depuis longtemps avec les spécialisations. Ce qui a été fait à ce niveau est bien et les formations sont de qualité. Je suis contre une forêt de certifications concurrentes comme je suis réfractaire à toutes les publicités payantes par des soi-disant revues tels que Who is who etc.

La formation permanente est essentielle et la certification pouvant en résulter un vrai avantage si c'est fait sérieusement. Pour qu'une certification ait un sens et que les avocats puissent s'en prévaloir auprès des clients, il faut faire le ménage et intégrer tout cela. Bonne chance.

Pour le reste, la formation "informelle" résultant notamment des forums de l'ODA est une piste intéressante pour les praticiens. Le marathon est une bonne chose, mais c'est un refresh de ce qu'il faut avoir lu!

- Les formations devraient être toutes gratuites.

Les sommes exorbitantes du budget de l'ODA consacrées au gala de l'ODA devraient être réduites et consacrées au financement de ces formations.

- Certaines des questions n'ont pas une fourchette de réponses adéquate (typiquement le nombre d'heures consacrées).
- non
- J'apprécie une approche pratique et la participation de magistrats.
- Les forums, regroupant des spécialistes expérimentés, pourraient-ils partager leur expertise?
- Merci de ce sondage.

J'ai deux commentaires en lien avec les questions du sondage, et une demande qui me concerne particulièrement et que je souhaite aborder avec l'Ordre depuis quelques temps.

Commentaire 1: Les questions étaient limitées aux conférences. Personnellement, je conçois la formation permanente au sens large comme englobant les conférences, mais aussi les discussions doctrinales, la lecture d'articles (de doctrine mais aussi de presse en lien avec le monde juridique, que ce soit des affaires en cours ou directement sur l'avocature (ex: legaltech), etc.).

Commentaire 2: Quant à votre dernière question sur la certification, il faudrait éviter de jouer le rôle d'espion pour les chef(fe)s d'Etude désireux de surveiller leurs subordonnés.

Question: Je suis principalement en déplacement, et les rares moments où je suis à Genève, je n'ai que très peu de temps à consacrer aux conférences. Je n'ai non plus personne à qui déléguer la tâche d'assister aux conférences et prendre des notes. Les conférences de l'Ordre se sont récemment multipliées, l'offre est extrêmement variée et de qualité. Si j'en avais la possibilité, j'écouterais/visionnerais la grande majorité des conférences organisées. Les possibilités sont nombreuses, que ce soit une mise en ligne accessible à tous (YouTube), ou accessible qu'aux membres, ou alors live en streaming (slideslive.com).

De mon expérience, cela n'a que peu d'influence sur le nombre de participants, qui se présenteront pour obtenir les certificats / attestations, soutenir leurs collègues, et poser des questions. Par contre, rendre les connaissances plus accessibles serait une plus-value non seulement pour les membres de l'Ordre, mais aussi pour le métier en général (utilité publique). Cf. culture open-source/universalisation de l'accès au savoir.

Une exception pourrait être créée sur demande du conférencier, notamment si la session devait se tenir conformément à la règle de Chatham House, pour que les participants et le conférencier puissent s'exprimer librement. Cela permettrait de créer une zone de confiance, et éventuellement d'aborder des sujets plus délicats.

J'espère de pouvoir suivre les conférences en ligne sous peu.

Merci à vous.